

N°19-2016

Séance du mardi 05 avril 2016

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
42	38	39

Date de la convocation
25 mars 2016

Acte rendu exécutoire  
Après dépôt en sous-préfecture

--

et publication

06 avril 2016
---------------

L'an deux mille seize et le mardi cinq avril, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Bas-Armagnac se sont réunis dans la salle du conseil à NOGARO sous la présidence d'Elisabeth DUPUY-MITTERRAND et sur sa convocation.

**Étaient présents :** ARBLADE-LE-HAUT : VERRIER Jean-Marie, BOURROUILLAN : BRAZZALOTTO Michel, CAUPENNE d'ARMAGNAC : ORTEGA-HUESO Josiane et GUICHEBAROU Patrick, CRAVENCERES : MORA Marc (suppléant de DARBEAU Jacqueline), ESPAS : CAZERES Pierre, LE HOUGA : FEUILLET-GALABERT Patricia, FITAN Jacques, MANCIET Aline, DUPOUY André et MENACQ Bernard, LANNE-SOUBIRAN : IMBERT Yves, LAUJUZZAN : Aoustou Frédéric, LOUBEDAT : SEMPE Bernard, LUPPE-VIOLLES : ETTORI-DABAT Jean-Pierre, MAGNAN : DUCLAVE Jean, MANCIET : CAPDEPONT Pierre, CENENT Frédéric et SOULES Philippe, MONGUILHEM : DUCERE Jean, MONLEZUN d'ARMAGNAC : BENESSIA Christiane, MORMES : TARTAS Régis, NOGARO : COMBRES Roger, LARRIEU Edith, BELTRI Joseph, CARRERE-CAMPISTRON Christine, GARET Gilles, HAMEL Bernard, PERCHEDE : MARIN Alain, SAINTE-CHRISTIE d'ARMAGNAC : SAINT-MARTIN Thierry, SAINT-GRIEDE : SAINT-PE Anne-Marie, SAINT-MARTIN d'ARMAGNAC : FAGET Alain (suppléant d'ARTIGOLE Eric), SALLES d'ARMAGNAC : HEBERT Benoît, SION : DUPUY-MITTERRAND Elisabeth, SORBETS : GORRET Franck (suppléant de LAMOTHE Laurent), TOUJOUSE : TARTAS Jacques, URGOSSE : BARRAIL Bernard.

**Absents excusés :** BETOUS : MENGELLE Jean-Marie, CRAVENCERES : DARBEAU Jacqueline (remplacée par MORA Marc), NOGARO : PEYRET Christian, MARQUE Magali, LAPEYRE Josiane, SAINT-MARTIN d'ARMAGNAC : ARTIGOLE Eric (remplacé par FAGET Alain), SORBETS : LAMOTHE Laurent (remplacé par GORRET Franck).

**Absents :** MUNOZ Sophie

**OBJET DE LA DELIBERATION :** Enfance Jeunesse, subvention d'équilibre au CLAN dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse

Le quorum étant atteint, les membres du conseil communautaire peuvent valablement délibérer.

Madame la Présidente rappelle les crédits provisionnés dans Budget Prévisionnel 2016 pour accompagner la mission déléguée au CLAN dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) signé avec la Caisse d'Allocations Familiales (CAF), à savoir 210 000 euros. Elle indique que cette proposition a fait l'objet d'une présentation en commission finances préalablement à son inscription au budget prévisionnel.

Après avoir en avoir débattu et délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

**APPROUVE** le versement d'une subvention d'équilibre pour 2016 de 210 000 euros au CLAN dans le cadre des missions confiées dans le Contrat Enfance Jeunesse signé avec la CAF,

**AUTORISE** Madame la Présidente à entreprendre toutes les démarches et à signer tous documents relatifs à cette décision.



Pour extrait certifié conforme,  
Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits,  
La Présidente,

*Elisabeth Dupuy-Mitterrand*  
Elisabeth DUPUY-MITTERRAND.